

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_11-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 11** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 15 h 30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 février se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 61 présents (43) ou représentés (18) pour 51 requis.

Etaient présents :

Mesdames Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Roselyne GIAI-GIANETTI, Paule DAPRES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Philippe ROUX, Jacques ARUTUNIAN, André BERGER, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADOC, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre PELLEGRIN, Alain DEILLE, Max FAYET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, José DEVAUX, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Christian CHENEZ, Paul FABRE

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Christiane NAJI à Mickael CAVALIER
Anne-Cécile REUS à Gaëlle LETTERON
Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD
Anne-Marie CHEYREZY à Alain DEILLE
Marie-Claire FEREOUX à José DEVAUX
Elisabeth AMOROS à Serge SARDELLA
Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI

Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI

Nadine CURNIER à Christian CHENEZ

Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT
Bernard FRAYSSINET à Geneviève JEAN
Patrick ANDRE à Claude BADOC
Christian RUFFINATO à Jacqueline COMBE
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES
Gilles MOYNE à Mireille BOR
Philippe BLACHERE à Gérard MATHERON
Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés:

Mesdames Pierrette FRIMAS

Messieurs Georges DE VALENCE, Alain SAGE, Laurent BOSSUT, Pierre POURCIN, Julien AUBERT

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armoríque, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gătinais français, Colfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 15/03/2019 Reçu en préfecture le 15/03/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190226-2019_CS_11-DE

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade;

Vu l'avis de la commission Finances, Administration, Ressources Humaines, Evaluation de la Charte et observatoire territoire du 24 octobre 2018 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 06 novembre 2018 ;

Considérant le tableau des effectifs qu'il convient de mettre à jour ;

Considérant la nécessité de supprimer trois emplois listés ci-dessous au tableau des effectifs ; devenus vacants suite à des départs non remplacés à grade égal ou à des avancements de grade ;

Considérant la nécessité de créer un emploi listé ci-dessous au tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité:

- DECIDE de supprimer trois emplois permanents au tableau des effectifs, (1 ingénieur principal, 1 ingénieur territorial, un Educateur des APS principal de 1^{ère} classe);
- APPROUVE la création d'un emploi permanent (1 Attaché territorial) ;
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois permanents du Syndicat mixte du Parc tel que figurant en annexe, à compter du 1^{er} mars 2019.

REGION

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

DAMPI CELLER

Dominique SANTONI